INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 janvier 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal et à laquelle sont présents :

MM.	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
	~~Sylvain~~	~~Lachance,~~	~~Conseiller~~
Mmes	Andrée-Ann	Gaudreault,	Conseillère
	Sara	Dufour,	Conseillère
	Stéphanie	Roy,	Conseillère

Sylvain Lachance est absent car il a remis sa démission le 10 janvier 2023.

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Laurent Laverdière, Maire. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière.

23-01-001 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Sara Dufour et appuyée par Madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour suivante :

Le point « Autres sujets » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 LÉGISLATION

3.1 Avis de motion pour le règlement 355-2023, sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)

3.2 Avis de motion pour le règlement 356-2023, décrétant les taux de taxation pour 2023 ;

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Adoption des procès-verbaux – Séance ordinaire du 5 décembre 2022 ;

4.2 Adoption des procès-verbaux – Séance extraordinaire du 21 décembre 2022 18H30 (Budget);

4.3 Adoption des procès-verbaux – Séance extraordinaire du 21 décembre 2022 18H45 (Programme Triennal d'immobilisation);

4.4 Adoption des déboursés et comptes à payer;

4.5 Gym (discussion relativement à un nouvel emplacement)

4.6 Terrain situé au 22, rue Principale Ouest appartenant à la Municipalité;

4.7 Renouvellement de l'entente du Gymnase (jeudi soir, vendredi soir et samedi après-midi);

4.8 Affectation du surplus non affecté pour 2022;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

4.9 Location de salle pour l'association des producteurs de Bois;

4.10 Centre de service scolaire- Plan triennal de répartition de destination des immeubles;

N° de résolution ou annotation

4.11 Renouvellement de la Banque d'heure avec 6temti;

4.12 Horaire du bureau municipal (mercredi);

4.13 Café culturel (partenariat avec le comité des loisirs de Panet);

4.14 Appuie pour la garde du service ambulancier de nuit :

5.0 SUIVI

6.0 INFORMATION DU MAIRE

Suivi de la rencontre avec le député Mathieu Rivest;

7.0 CORRESPONDANCE

7.1 Correspondance de Saint-Louis-de-Blandford (CPTAQ)

7.2 Demande de soutien Le Bistro d'Érable;

7.3 Demande de dons pour l'association pulmonaire;

7.4 Demande de dons biblio mobile 180$ (R);

7.5 Demande de dons Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis;

7.6 Centre d'entraide familiale (sollicitation d'un abris pour les distributions des dépannages);

7.7 Démission du siège#2-Sylvain Lachance;

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.0 TRANSPORT

9.1 Suivi des travaux pour le rang St-Isidore (offre de service professionnels en ingénierie pour la réfection du rang St-Isidore);

9.2 TECQ 2019-2023– Modification de programmation;

9.3 Ajustement de l'essence pour le contrat des chemins d'hiver;

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 ;

11.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

8.1

12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1

13.0 LOISIRS ET CULTURE

13.1 Remboursement permis de réunion 2023 – Par le comité des Loisirs

14.0 AUTRES SUJETS

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECRÉTAIRE

16.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

N° de résolution ou annotation

23-01-002 **Avis de motion ET DÉPÔT DU PROJET DE règlement 355-2023, sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)**

Je soussigné, Dominic Gonthier, conseiller donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le #355-2023 Modifiant les règlements de zonage, de construction et de lotissement (PPCMOI).

23-01-003 **Avis de motion ET DÉPÔT DU PROJET DE règlement 356-2023, décrétant les taux de taxation pour 2023**

Je soussigné, Jean Doyon, conseiller donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le #356-2023 Décrétant les taux d'imposition des taxes municipales, les taux d'intérêts sur les arrérages de taxes et les modalités de paiement des taxes pour l'année 2023.

23-01-004 **Adoption des procès-verbaux – Séance 05 décembre 2022**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Stéphanie Roy et appuyée par Andrée-Ann Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

23-01-005 **Adoption des procès-verbaux – Séance 21 décembre 2022 18h30 (BUDGET)**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Gonthier et appuyée par M. Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 portant sur le budget soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

23-01-006 **Adoption des procès-verbaux – Séance 21 décembre 2022 18h45 (Programme triennal d'immobilisation)**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Stéphanie Roy et appuyée par Andrée-Ann Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 21 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

N° de résolution ou annotation **23-01-007**

Adoption des déboursés et comptes à payer

Il est proposé par M. Jean Doyon appuyé par Mme Sara Dufour
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

AUTORISER la greffière-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la secrétaire-trésorière aux membres du Conseil, totalisant un montant de 53 800,32$ et d'ajouter un montant de ### pour l'entretien-ménager.

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits pour acquitter les factures et déboursés dans le rapport remis aux membres du Conseil (Règlement # 297-2007).

Annick Grégoire-Bégin

Annick Grégoire-Bégin

ADOPTÉE

Info

Gym (discussion pour un nouvel emplacement)

Suite à une discussion entre les conseillers, il a été discuté de ne pas déplacer le gym veut les coûts élevés que cela engendre.

Terrain situé au 22, rue Principale Ouest

Un citoyen a demandé à la Municipalité si elle était intéressée à vendre ce terrain, ou une partie, ou la louée et la Municipalité a refusée.

Info

Gymnase de l'école Chanoine-Ferland

La Municipalité nous informe que le gymnase de l'école Chanoine-Ferland est disponible pour les citoyens de St-Fabien-de-Panet selon l'horaire suivant : jeudi soir pour les jeunes de 12 à 17 ans de 18h à 21h avec surveillance, le vendredi de 18h à 21h et le samedi de 13h à 16h;

Pour obtenir une clé les citoyens doivent communiquer avec l'École Chanoine-Ferland pour connaître les modalités.

23-01-008

Affectation du surplus non affecté pour 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité a réalisé son projet de réfection du rang St-Jean-Baptiste durant l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est financé à 70% par le Ministère des Transports et à 30% par la Municipalité;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Mme Andrée-Ann Gaudreault appuyée par Mme Sara Dufour Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER que la portion payable par la Municipalité à 30% pour la réfection du rang St-Jean-Baptiste soit réglée de la manière suivante :

- 50% payable par une taxation spéciale applicable à la valeur foncière de chaque immeuble et ce sur une période de 10 ans à partir du 1er janvier 2023;

- 50% puisée à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022;

ADOPTÉE

Info

Location de la salle pour l'association des propriétaires de Boisées privés des Appalaches

Le conseil accepte d'accorder la gratuité pour la salle du conseil à l'association mais un frais de 100$ sera payable pour la location de la salle communautaire et un frais de 60$ pour l'entretien ménager.

23-01-008

Dépôt du plan triennal de répartition de destination des immeubles du centre de service scolaire

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du plan triennal de répartition de destination des immeubles du centre de service scolaire;

Il est proposé par M. Jean Doyon appuyée par Mme Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le dépôt du plan triennal de répartition de destination des immeubles du centre de service scolaire;

ADOPTÉE

23-01-009

Renouvellement de la banque d'heure avec 6tem ti

ATTENDU QUE le contrat relativement à la banque pour le soutien informatique est à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu une proposition relativement au renouvellement de la banque d'heure;

Il est proposé par M. Jean Doyon, appuyé par M. Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la proposition de 25 heures au taux horaires de 90,00$ avant taxes représentant un montant de 2 250,00$.

ADOPTÉE

23-01-010

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES MERCREDIS JUSQU'À AVRIL 2023

ATTENDU QUE la directrice-générale à fait la demande auprès du conseil pour autoriser la fermeture du bureau municipal tous

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

les mercredis et ce jusqu'en avril 2023 dans le but de préparé la taxation 2023 ainsi que les élections partielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Doyon, appuyé par Mme Andrée-Ann Gaudreault, appuyée par Sara Dufour ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la demande de la directrice-générale et d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les mercredis et ce jusqu'à la séance ordinaire de conseil d'avril 2023 ou ce point sera rediscuté.

ADOPTÉE

INFO

Café culturel

Madame Élisabeth Deslauriers-Montminy demande l'appuie de la Municipalité relativement à son projet de création d'un café culturel dans la Municipalité. Le conseil lui mentionne avoir besoin de plus d'information relativement à son projet.

23-01-011

Appuie pour la garde du service ambulancier de 18h à 6h

ATTENDU QUE la Municipalité est présentement desservie par un service ambulancier 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;

ATTENDUE QUE le CISSS de Chaudière-Appalaches en collaboration avec le ministère de la Santé et des services sociaux ont décider de changer les services ambulanciers présentement rémunérer selon le système de faction pour le changer à l'heure ce qui aura comme répercussion pour les Municipalités du Sud de la MRC de Montmagny que les services ambulanciers ne seront plus disponibles de 18h à 6h le matin et ce 7 jours semaine;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sara Dufour, appuyé par M. Dominic Gonthier, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPUYER les ambulances l'Islet-Sud dans leurs démarches pour la garde de la desserte ambulancière de soir et de nuit.

ADOPTÉE

SUIVI

Informations du Maire

Monsieur le Maire nous informe qu'en novembre il y a eu une rencontre avec le député M. Mathieu Rivest relativement au sujet de la desserte ambulancière, le projet de CPE ainsi que la coopérative Beauséjour.

Correspondance

23-01-012

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DEMANDE D'APPUI

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

ATTENDU QUE cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

ATTENDU QUE cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

ATTENDU QUE le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

ATTENDU QUE le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

ATTENDU QUE le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

ATTENDU QUE les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

ATTENDU QUE les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

ATTENDU QUE ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales* afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

ATTENDU QUE pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

ATTENDU QUE pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit de reconnaitre ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

ATTENDU QUE le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

ATTENDU QUE cette situation entraine également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Sara Dufour appuyée par Me Andrée-Ann Gaudreault, il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet :

1. Demander au Gouvernement de reconnaitre le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales* et la *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire* considérant que :
   - Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
   - Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
   - Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un <u>milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population</u>;
3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

23-01-013

<u>DEMANDE DE SOUTIEN DE LA CAMPAGNE DU BISTREAU D'ÉRABLE</u>

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu une demande de soutien pour sa campagne de financement participatif et ce dans le but que la Municipalité partage de la campagne demandée par Le Bistreau d'érable;

Il est proposé par Mme Andrée-Ann Gaudreault, appuyé par M. Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER de partager la campagne de financement pour Le Bistreau d'Érable.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

ADOPTÉE

Info

Le conseil a refusé la demande de don pour l'association pulmonaire.

N° de résolution ou annotation

23-01-014

DEMANDE DE DONS BIBLIOMOBILE

ATTENDU QUE l'ABC des Hauts Plateaux nous à fait parvenir une demande dons au montant de 180$ ce qui représente 20$ par enfants de la Municipalité visé par ce projet;

ATTENDU QUE ce projet à pour but de visiter les familles ayant des enfants de 0-5 ans aux deux semaines afin de faire des prêts de livres et d'animer une lecture en famille;

Il est proposé par M. Jean Doyon, appuyé par Mme Sara Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER de faire un don au montant de 180$.

ADOPTÉE

Info

Le conseil à reçu une demande de on pour la Fondation de l'hôtel-Dieu de Lévis et le conseil a refusé.

Info

Le centre d'entraide familiale nous ont fait la demande d'un endroit à l'abris des intempéries pour la livraison d'aide alimentaire et ce pour 2h au 2 semaines. Le conseil à mentionné la possibilité de pouvoir leur prêter un coin au 187, rue Boutin. Ce local est non-chauffé. La directrice-générale devra communiquer avec le centre d'entraide familiale dans le but de bien ciblé leur besoin.

Info

Le conseil dépose la lettre de démission de monsieur Sylvain Lachance, conseiller # 2 remis à la directrice-générale le 10 janvier 2023.

23-01-015

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS EN INGÉNÉRIE POUR LE RANG SAINT-ISIDORE

ATTENDU QUE la Municipalité à comme intention d'effectuer la réfection du rang St-Isidore à l'été 2024;

ATTENDU QUE dans le but de se préparer à la réfection du rang St-Isidore nous devons obtenir des plans et devis d'un ingénieur;

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu une offre de service en ingénierie pour la réfection du rang St-Isidore par Joseph Bariselle, ingénieur, aux taux de 95,00$ de l'heure plus les déplacements à 0,50$ du kilomètre ce qui a comme prévision d'une somme de 28 500$ avant taxes;

Il est proposé par Mme Sara Dufour, appuyé par M. Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présent;

D'ACCEPTER l'offre de service de monsieur Joseph Bariselle, ingénieur, au montant de 95,00$ de l'heure et de 0,50 du kilomètre pour les frais de déplacement.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation **23-01-016**

Période de questions

Aucune question n'est posé par le public.

Ajournement de la séance

Il est proposé par Mme Sara Dufour, appuyé par Mme Andrée-Ann Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de levée la séance du 16 janvier 2023.

DE LEVER la séance à 20h40.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière,
Maire

Annick Grégoire-Bégin
Directrice générale
greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation